

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-7-1

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-5-3 du 7 décembre 2011 relative à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-7-3 du 7 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,,


VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de programmer trois opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie récapitulées dans le tableau annexé à la délibération qui comporte également les cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales et d'attribuer les subventions pour un montant total d'aides de 81 710 €, dont :
 - . **11 980 €** à la commune de FERRETTE pour l'aménagement du site de l'ancienne gravière pour l'organisation de spectacles de plein-air ;
 - . **5 730 €** à la ville de Guebwiller pour la réalisation de l'étude de faisabilité relative à l'extension de l'IEAC sur le site de la friche industrielle de Carto-Rhin ;
 - . **64 000 €** à l'association Hêtre pour les dépenses d'équipements scénographiques de la salle de spectacle « La Mine d'Art-Gens ».

- Attribue et autorise leur versement, étant précisé que les montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département, au programme D213, imputations 204-311-204142-22921-371, 204-311-204141-22921-371, 204-311-20422-22921-371.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 18 OCTOBRE 2012**

Bâtiments communaux à vocation culturelle

PROCEDURE CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BVC03087	<p>CTV du SUNDGAU</p> <p>Commune de FERRETTE Aménagement du site de l'ancienne carrière avec gradins en pierre pour l'organisation de manifestations et animations de plein-air Plan de financement soumis à la Commission Culture du 6 juillet 2012 sur un montant de travaux de 60 659 €HT et une intervention départementale de 15 706 € Dépenses définitives justifiées de 48 267 €HT Dépenses restant à la charge du maître d'ouvrage : 23 960 € après déduction des autres financeurs (Feader Programme Leader : 19 307 € et Association Ferrette La Médiévale : 5 000 €) Participation du Département : 50 % de la dépense restant à la charge de la commune soit 11 980 €</p>	<p>Coût définitif du projet : 48 267 €</p> <p>Autres financeurs : 24 307 €</p> <p>Part restant à la charge de la commune, maître d'ouvrage : 23 960 €HT</p>	50 % de 23 960 €	11 980 €
BVC03089	<p>CTV Florival, Vignoble, Plaine du Rhin</p> <p>Ville de GUEBWILLER Etude de l'extension de l'IEAC sur la friche industrielle de CARTHORIN</p> <p>Coût du projet retenu dans le CTV : 25 605 €HT Coût définitif arrêté sur la base de dépenses justifiées validées par la Commission Culture du 6 juillet 2012 : 19 099 €HT</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 639,00 € soit 40 % de la dépense réelle</p>	19 099 €HT	30%	5 730 €
LAC03039	<p>CTV Piémont, Val d'Argent, Pays Welche</p> <p>ASSOCIATION HETRE SAINTE MARIE AUX MINES Equiperment d'une salle de spectacle en son lumière, espace scénique et équipement de salles</p> <p>Montant du projet : 256 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 mai 2012</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 101 780,00 € SAINTE-MARIE-AUX-MINES : Garantie communale de 60 000 € sur un prêt de 300 000 €</p>	256 000 €TTC	25%	64 000 €
Total				81 710 €

